

Décision

Générale

colonial

Décision n° 343 du 26 Avril 1943.

n° 343

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 avril 1943

Numéro JO

n° 9 du 01/05/1943

Date du numéro

1 mai 1943

TEXTE INTÉGRAL

Les agents de Police suivants sont licenciés pour cause de suppression d'emploi et versés dans le cadre indigène des gardiens de la Prison de Djibouti avec les assimilations de grade indiquées ci-dessus : DJAMA DIRIE, sergent, gardien-chef de la Prison avant 4 ans YOUSSEI BOEUEH, caporal, gardien de prison avant 4 ans MOHAMED SALEH, caporal, gardien de prison avant 4 ans HOUSSEIN CHIRDON, gardien de prison de 1ère cl. avant 8 ans DOALE OBSIE, gardien de prison de 2ème classe après 4 ans ABDI AHMED. EUSMAN DJAMA. HOUSSEIN GOULAMB. SALEH AHMED. DJIBRIL BOEUEH. HOUSSEIN WAES, gardien de prison de 2ème classe avant 4 ans. La présente décision prendra effet pour compter du 1er avril 1943.